

ATELIER LOCAL DE RESTITUTION DE L'ÉTUDE SUR « L'ANALYSE DES CONNAISSANCES, DES OUTILS ET DES CAPACITÉS POUR LA SÉCURISATION FONCIÈRE DES TERRES AGRICILES AU PROFIT DES POPULATIONS AFFECTÉES PAR LE BARRAGE DE FOMI »

Rapport Technique



17 et 18 Juillet 2014, Kankan, République de Guinée

Juillet 2014



COMMUNIQUÉ FINAL

Les 17 et 18 juillet 2014 s'est tenu à Kankan dans la salle de conférence de l'Hôtel Bâché, l'atelier de restitution des résultats de l'étude intitulée « *Analyse des connaissances, des outils et des capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi* », réalisée dans le cadre du partenariat entre la Direction Générale du Projet Fomi et la Global Water initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest, mise en œuvre par le consortium formé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED).

Ont pris part à l'atelier :

- Des cadres de la Direction Générale du projet Fomi
- Les représentants des services techniques déconcentrés
- Les secrétaires généraux chargés des collectivités décentralisées de Kankan et de Kouroussa
- Les maires des communes urbaines de Kankan et de Kouroussa
- Les maires des sept communes rurales ou leurs représentants
- Les représentants des organisations féminines, des jeunes et des sages
- Les représentants de la Coordination Régionale des Usagers du Bassin du Niger (CRUBN) et de la Coordination Nationale de Guinée (CNU-Guinée)
- Le représentant du Tribunal de première instance de Kankan
- Les représentants des organisations de la société civile
- Les représentants des projets et programmes de la zone
- Les médias
- Les représentants des partenaires techniques et financiers

Suite aux allocutions des représentants de la Coordination nationale des usagers du bassin du Niger, de la Direction Générale du projet Fomi, et de la Global Water Initiative, le discours d'ouverture de l'atelier a été prononcé par Monsieur Almamy Symbaly Camara, Directeur de cabinet, représentant le Gouverneur de la région de Kankan. Il a rappelé le contexte de l'atelier et invité toutes les parties prenantes à accorder une attention particulière à la question foncière pour préparer au mieux la transformation des règles coutumières concernant la propriété et la gestion des terres, suite à la perte de potentialités agricoles due à la mise en eau du réservoir, à l'expropriation et à la réinstallation des populations sur de nouveaux terroirs.

Une présentation introductive a été faite par le Directeur Général par intérim du projet Fomi, Dr Aboubacar Sidiki Condé, afin d'informer les participants des dernières actualités concernant, entre autres, la mise en place d'un comité interministériel entre la Guinée et le Mali, la préparation et le financement des études d'actualisation du projet, ainsi que les objectifs de développement de l'irrigation dans les deux pays.

L'équipe de consultants qui a travaillé sur le thème d'étude, représentant le bureau d'étude GUIDE SA, a présenté les principaux éléments d'analyse ainsi que les résultats obtenus. L'exposé a été suivi de la présentation des commentaires des communautés locales issus de la mission de préparation qui a eu lieu dans les communes rurales concernées du 8 au 14 juillet 2014. Des discussions en plénière et des travaux de groupes ont eu lieu ensuite et ont permis d'approfondir les échanges.

Au terme des débats, les participants ont validé les conclusions de l'étude, sous réserve de la prise en compte par les consultants des amendements, observations et suggestions partagés, qui seront consignés dans le rapport technique de l'atelier. Ils ont également formulé les recommandations suivantes :

1. Elaborer et faire adopter les textes de loi pour cadrer l'expropriation pour cause d'utilité publique en Guinée (décret des modalités d'expropriation pour cause d'utilité publique, manuel d'opération ou code de l'expropriation) dans le but de protéger et sécuriser les droits des populations affectées, notamment des femmes et des jeunes.
2. Prendre le décret d'application de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural.
3. Relire et harmoniser les textes de loi sur le foncier rural (les différentes codifications sectorielles ainsi que le Code Foncier et Domanial) dans l'objectif d'élaborer un Code rural, à partir de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural, en réfléchissant à un titre de possession foncière rurale pouvant être collectif ou individuel, à des conventions foncières locales, ainsi que des mécanismes locaux de conciliation foncière.
4. Intégrer dans la législation guinéenne les principes et recommandations des cadres de références de l'ABN (Charte de l'eau) et de la CEDEAO (lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques) sur la sécurisation foncière des populations affectées par les projets d'infrastructures hydrauliques.
5. S'inspirer des expériences de sécurisation foncière dans le cadre de la compensation et de la réinstallation des populations affectées par les activités des sociétés minières, pour élargir la réflexion aux projets d'infrastructures hydrauliques à l'échelle nationale.
6. Affiner la réflexion sur la problématique des terres aménagées et non aménagées qui seront données en compensation pour connaître les différents scénarii possibles : statut des terres et types de papiers, attribution et répartition sur le périmètre aménagé et sur les coteaux, négociations avec les populations d'accueil sur les terres pluviales, compensation de la possession collective et de la possession individuelle, compensation des possesseurs fonciers et des usagers, etc.
7. Mettre l'accent sur la concertation et la négociation avec les populations dans la prise de décision pour concilier droit moderne et droit coutumier dans les textes de lois sur le foncier rural, car ce ne sont pas les papiers qui font la sécurisation foncière, mais le processus social et la confiance établie entre les acteurs qui vont avec. Il faut laisser aux populations locales le choix du changement social qui va les affecter sur le long terme.
8. Réfléchir dès à présent à la question de la compensation par des terres agricoles liées à un sous-sol riche en minerais, et aux arrangements possibles entre populations d'accueil, populations déplacées, collectivités et l'Etat.
9. Proposer des aménagements sécurisés pour les pâturages dans le cadre de la compensation, de la même manière que pour les terres agricoles.
10. Intégrer la réflexion en cours sur la sécurisation foncière des terres agricoles dans l'actualisation de l'étude de faisabilité qui donnera la limite du réservoir, et en accélérer la réalisation pour permettre ensuite l'établissement de la déclaration d'utilité publique.
11. Prendre en compte dans l'actualisation des études à venir le cas spécifique du village de Koumba-Koura qui est exposé au risque d'être affecté alors qu'il n'est pas recensé dans les documents comme village affecté.

Les participants recommandent également à la Direction Générale du Projet Fomi, en lien avec les ministères concernés par l'expropriation et la sécurisation foncière, et la Coordination nationale des usagers du bassin du Niger, de prendre dès à présent des engagements formels quant à la mise en œuvre de ces recommandations et au partage d'informations permanent avec les populations.

Les consultants s'engagent à intégrer l'ensemble des commentaires formulés pour compléter le document d'étude en vue de la validation nationale à venir.

Pour terminer, les participants de l'atelier expriment leurs vifs remerciements à tous les organisateurs, partenaires techniques et financiers, autorités administratives et politiques de Kankan, pour l'intérêt qu'ils ont porté à la présente rencontre.

Fait à Kankan, le 18 juillet 2014
L'atelier

Le Président de l'atelier
Monsieur Nouradine Zakaria Touré
Président de la Coordination régionale des usagers du bassin du Niger

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN :	Autorité du Bassin du Niger
APD :	Avant Projet Détaillé
BM :	Banque Mondiale
BTGR :	Bureau Technique du Génie Rural
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest
CIC/GM :	Conseil Interministériel de Concertation Guinéo-Mali
CIP/PNUD :	Programme Information de Proximité du PNUD
CLE :	Comité Local de l’Eau
CNU :	Coordination Nationale des Usagers(ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger
CR :	Commune Rurale
CRU-BN :	Coordination Régionale des Usagers(ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger
CU :	Commune Urbaine
DAO :	Dossiers d’Appel d’Offre
DG :	Direction Générale
DR :	Direction Régionale
DUP :	Décret d’Utilité Publique
HGBF:	Fondation Howard G. Buffett
GWI :	Global Water Initiative
IIED :	Institut International pour l’Environnement et le Développement
MEH :	Ministère de L’Energie et de l’Hydraulique.
PAP :	Populations affectées par le projet
Projet/PAGE :	Projet/ Partenariat pour la Gouvernance Environnementale
PACV :	Programme d’Appui aux Communautés Villageoises
PDLG :	Programme de Développement Local en Guinée
PDL :	Plan de Développement Local
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRI :	Plan de Réinstallation Involontaire
PROJEG :	Programme Concerté de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile et de la Jeunesse Guinéennes
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
OSC :	Organisation de la Société Civile
SFI :	Société Financière Internationale
TDR :	Termes de Référence
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WAPP :	West African Power Pool (Système d’échanges d’énergie électrique de l’Afrique de l’Ouest

CONTENTS

1. INTRODUCTION	7
2. CEREMONIE D'OUVERTURE.....	9
3. DEMARCHE, METHODOLOGIE ET RESULTATS ATTEINTS	11
3.1. Communications	11
3.1.1. Etat des lieux du projet Fomi (contexte actuel et perspectives)	11
3.1.2. Présentation du rapport de l'étude sur l'Analyse des connaissances des outils et capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des PAP du barrage de Fomi	13
3.1.3. Présentation des conclusions de la mission préparatoire dans les communes rurales ..	13
3.2. Discussions en plénière.	19
3.3. Travaux de groupes	20
4. CEREMONIE DE CLÔTURE	24
5. CONCLUSIONS	25
6. ANNEXES	26
6.1. Agenda de l'atelier.....	26
6.2. Termes de référence (TDR) atelier locale.	27
6.3. Liste des participants	31
6.4. Discours	35
6.5. TDR travaux de groupe	40
6.6. Résultats travaux de groupe.....	41

1. INTRODUCTION

Quand un projet de développement exige le déplacement de populations, la gestion de la terre devient la principale source potentielle de conflit entre d'une part l'Etat (le Projet) et les populations affectées, et d'autre part, entre les populations elles-mêmes de part son caractère coutumier, vital et stratégique. Cela nécessite de ce fait un approfondissement des connaissances et des outils pour accompagner les transformations afin d'éviter des frustrations des communautés dans le cadre de l'expropriation.

Le projet de barrage de Fomi en République de Guinée se présente comme une priorité nationale et régionale à l'échelle du bassin du Niger de par ses objectifs stratégiques (énergie, agriculture, régulation des eaux du fleuve Niger). Cependant, il devra déplacer environ 58 villages, avec une population de près de 48 000 personnes, vers des terroirs d'accueil qui comptent une population hôte de près de 70 000 personnes, dont les principales ressources proviennent de l'agriculture. La zone inondée du barrage va donc affecter considérablement d'importants potentiels agricoles (terres de coteaux, terres de plaines, bas-fonds) qui constituent les moyens d'existence de ces communautés, ce qui place la problématique de l'accès et de la gestion de la terre au cœur des préoccupations des parties prenantes concernées.

Cette perte de potentialités agricoles, couplée à l'expropriation et à la réinstallation des populations sur de nouvelles terres, demande donc une attention particulière à la question foncière dans le cadre de la compensation.

Ainsi, la CEDEAO dans la recommandation 2.3 des lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest (2012) demande de **Minimiser les risques de dégradation des moyens de subsistance inhérents à la mise en œuvre des plans de réinstallation et de développement local**. A travers la mesure 2.3.2 de cette recommandation, elle insiste sur la nécessité de prendre en compte dans les études le fonctionnement des sociétés locales affectées et leurs modifications prévisibles dues au projet en incluant les aspects traditionnels (pouvoir coutumier, règles d'accès aux ressources naturelles et au foncier, règlement des conflits). Aussi, l'Autorité du bassin du Niger (ABN), dans l'annexe n°1 de sa Charte de l'eau, prévoit dans son article 41 : **La réalisation d'ouvrages dans le bassin doit s'inscrire dans la perspective de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. Elle doit constituer une opportunité d'amélioration des conditions de vie des populations au moyen de l'accroissement de leurs moyens d'existence.**

Au regard des orientations et recommandations de ces cadres de référence à l'échelle régionale, la Global Water Initiative (GWI), en collaboration avec la Direction Générale du projet Fomi, a initié en 2013 l'étude intitulée : *Analyse des connaissances, des outils et des capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi* ».

Afin de favoriser une démarche participative et multi-acteurs qui implique fondamentalement les populations affectées comme partenaires et bénéficiaires du projet et contribuer à porter à leur connaissance l'information appropriée durant toutes les phases du projet, l'atelier de restitution de cette étude s'est tenu à cet effet les 17 et 18 juillet 2014 dans la salle de Conférence de l'Hôtel Bâté à Kankan en République de Guinée, avec l'appui financier de la Fondation Howard G. Buffett (HGBF).

Cette rencontre visait ainsi à présenter et partager avec les acteurs locaux (populations, autorités, services techniques, société civile, projets et programmes, médias, etc.), les conclusions et analyses du rapport d'étude afin de formuler des contributions pour compléter/amender le rapport, en vue d'une validation locale.

- L'atelier a regroupé une cinquantaine d'acteurs représentant les organisations féminines, de jeunes et des sages, les sept communes rurales affectées, les communes urbaines de Kankan et Kouroussa, la Coordination Régionale des Usagers du Bassin du Niger (CRUBN) et de la Coordination Nationale de Guinée (CNU-Guinée), la Direction Générale du projet Fomi, les services techniques déconcentrés, les secrétaires généraux chargés des collectivités décentralisées de Kankan et de Kouroussa, le Tribunal de première instance de Kankan, les organisations de la société civile,
- des projets et programmes de la zone,
- les médias,
- les partenaires techniques et financiers (voir liste à l'annexe 6.3)

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de Monsieur Almamy Symbaly CAMARA, Directeur de Cabinet du Gouvernorat de Kankan, représentant Monsieur le gouverneur de région. Elle a enregistré quatre interventions (voir annexe 6.4):

a) Mot de bienvenue du Président de la CNU-Guinée.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Jean Edouard SAGNO, président de la Coordination nationale des usagers des ressources naturelles du bassin du Niger (CNU-Guinée) a, au nom de ses frères usagers, souhaité la bienvenue et un agréable séjour de travail aux participants. Tout en rappelant les résultats de l'appui de la GWI au projet Fomi pour accompagner la réflexion autour du processus d'expropriation, compensation et réinstallation des populations affectées par le barrage Fomi, il a souligné l'importance du présent atelier qui devrait permettre de compléter la version actuelle du rapport et d'ouvrir des perspectives à travers des propositions d'action et recommandations en vue de préparer les transformations sociales à venir au niveau des communautés. Pour finir, il a interpellé tous les participants à porter des réflexions critiques pour mieux cerner la question de la gestion et de la sécurisation foncière dans le cadre de la compensation des terres agricoles perdues par le processus d'expropriation des populations.

b) Intervention de Monsieur le Directeur Général p.i du projet Fomi

Dans son adresse aux participants, Dr Aboubacar Sidiki CONDE, Directeur Général p.i du projet Fomi, a salué les participants pour leur présence massive à l'atelier. Il a enfin rappelé l'actualité du dossier du barrage de Fomi avec notamment la rencontre interministérielle entre la Guinée et le Mali tenue à Bamako en juin 2014. Il s'est félicité de la franche collaboration entre sa direction et le projet GWI qui a permis la réalisation de deux études en 2012 déjà validées pour lesquelles des dispositions sont prises pour la prise en compte des résultats et recommandations dans les études d'actualisation du projet Fomi en cours de formulation, et l'étude sur la sécurisation foncière qui fait objet du présent atelier. Il a aussi souligné la mobilisation substantielle et l'engagement de tous les acteurs (Banque Mondiale, Autorité du Bassin du Niger, Gouvernement du Mali, etc.) à soutenir la démarche du projet. Enfin, il a invité tous les acteurs à soutenir par leurs contributions, la réalisation du barrage de Fomi.

c) Intervention du Coordinateur régional de la Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest.

Dans son intervention, Monsieur Jérôme KOUNDOUNO, de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a au nom du programme de la Global Water Initiative, rappelé quelques éléments de contexte du thème de l'atelier, à savoir la sécurisation foncière dans un contexte de compensation juste des terres agricoles qui seront perdues par la mise en eau du futur réservoir de Fomi, et a mis l'accent sur l'apprentissage à partir des expériences passées, les outils et les acteurs pour réussir le changement. Il a alors souligné que les outils et les solutions auront beau exister, ce sont des femmes et des hommes qui devront les mettre en œuvre à toutes les échelles de responsabilité. Leurs capacités d'action sont alors déterminantes dans l'atteinte des objectifs de partage des bénéfices et de bien-être des communautés locales liés à la terre et aux ressources naturelles associées. Au terme de son intervention, il a rappelé l'appui de son organisation depuis 2010 au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) dans cette démarche de recherche et d'approfondissement des connaissances, des outils et des capacités des parties prenantes pour un accompagnement optimal des populations affectées.

d) Discours d'ouverture du Directeur de Cabinet du Gouvernorat de Kankan.

Dans son discours de circonstance, Monsieur Almamy Symbaly CAMARA, représentant Monsieur le Gouverneur de Kankan, a au nom des populations de la cité de Nabaya souhaité la bienvenue et un agréable séjour de travail dans cette ville hospitalière de Kankan. Il a ensuite remercié et encouragé au nom du gouvernement, le programme de la GWI pour son soutien à la Direction Générale de Fomi en vue de préparer la démarche de transformation future des communautés.

Tout en rappelant la portée de l'investissement autour du projet Fomi tant à l'échelle nationale que régionale, M. Camara a noté que les expériences de certains barrages en Afrique ont montré que les populations vivent parfois avec des sentiments de frustration suite à:

- la non réalisation des promesses tenues par l'Etat/Projet ;
- la mauvaise compensation des biens matériels et immatériels ;
- la faiblesse ou l'absence de mesures durables de développement local des zones affectées par le barrage ;
- la mauvaise gestion des terres agricoles (périmètre irrigué, terres de coteau)
- Etc.

C'est pourquoi il s'est réjoui de la réalisation de la présente étude sur la sécurisation foncière qui devrait permettre de franchir une nouvelle étape dans l'accompagnement des populations locales sur le terrain.

Avant de déclarer ouvert les travaux de l'atelier, il a invité les participants à contribuer remarquablement aux travaux de l'atelier pour formuler des propositions d'action et des recommandations concrètes en vue de la validation du rapport.

3. DEMARCHE, METHODOLOGIE ET RESULTATS ATTEINTS

Axée sur une démarche participative et multi-acteurs avec une attention portée à la participation des femmes et des jeunes, les travaux de l'atelier se sont déroulés durant deux jours. Les échanges ont été modérés par Dr Saidou Diabaté, facilitateur. Pour favoriser la pleine participation des communautés aux débats, un interprète, Monsieur Frantoma Condé, est intervenu tout le long de l'atelier.

Les travaux de l'atelier ont été répartis en trois séquences :

- **Communications** : (i) l'état des lieux du projet Fomi (contexte actuel et perspectives), (ii) le rapport de l'étude sur la sécurisation foncière des terres agricoles, et (iii) les commentaires des communautés lors de la mission préparatoire
- **Discussions en plénière**
- **Travaux de groupe** : pour approfondir la réflexion quelques points clés et préoccupations spécifiques ressortis dans les discussions et lors de la mission préparatoire.

3.1. Communications

3.1.1. Etat des lieux du projet Fomi (contexte actuel et perspectives)

Dans le souci de partager avec l'ensemble des acteurs à la base, l'actualité et les perspectives du projet Fomi, une communication a été faite par Dr Aboubacar Sidiki Condé, Directeur Général p.i du Projet Fomi.

Les principaux éléments de son intervention se trouvent consignés dans le tableau ci-après :

Contenus développés	Points clés à retenir
<i>La sécurisation et la gouvernance foncière – un objectif commun</i>	<p>La sécurisation foncière est une démarche à la fois bonne et nécessaire pour l'Etat et les populations affectées puisqu'elle devra permettre d'atteindre les objectifs suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Sécurité</i> : pour investir et produire• <i>Confiance en soi</i> : se sentir chez soi sur son terrain et ne pas « travailler pour les autres »• <i>Tranquillité</i> : face aux possibles pressions et abus de pouvoir• <i>Stabilité</i> : pouvoir gérer son terrain dans la durée avec un héritage garanti.
<i>Le cadre de coopération avec l'ABN et les partenaires techniques et financier</i>	<ul style="list-style-type: none">• L'adoption au cours du 10^{ème} sommet des Chefs d'Etat en mai 2013 de la décision relative à l'accélération des Etudes Techniques finales du projet (APD/DAO) et les études réglementaires environnementales• La tenue de la réunion tripartite Gouvernement Guinéen/ABN/Banque Mondiale à Niamey en juillet 2013. Cette rencontre a débouché sur la relance du projet en hibernation depuis plus d'une année• Les missions en Guinée de la Banque Mondiale dédiées au Projet au cours du 1^{er} trimestre 2014

Contenus développés	Points clés à retenir
<i>La coopération bilatérale Guinée-Mali</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un Comité Interministériel de concertation (CIC/GM) • La prise en compte dans les études en attente de la demande des deux gouvernements pour l'aménagement de 50 000 ha pour chaque Etat au stade d'APD/DAO • La nécessité de l'allotissement des études en deux lots distincts : <ul style="list-style-type: none"> – Lot I: Etudes de la revue de la Faisabilité, APD/DAO du barrage – Lot II: Etudes institutionnelles dont les TDR sont en cours d'élaboration • La signature du texte portant création, attribution, composition et fonctionnement du Secrétariat permanent du CIC/GM du barrage à buts multiples de Fomi
<i>Etudes collatérales avec le Programme GWI</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Etude sur la faisabilité d'une convention entre l'Etat et les populations affectées par le barrage de Fomi validée en septembre 2013 et qui devra être prise en compte dans les études d'actualisation • Etude sur le partage des recettes issues de la vente de l'Electricité du barrage de Fomi avec les PAP validée en septembre 2013 et qui devra être prise en compte dans les études d'actualisation • Etude sur l'Analyse des connaissances des outils et capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des PAP du barrage de Fomi en cours de validation
<i>Perspectives</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La matérialisation d'une vision commune des gouvernements Guinéen et Malien autour du projet Fomi • L'appropriation effective du dossier par la Banque Mondiale avec l'annonce d'une assistance financière du Fonds CIWA pour une assistance technique (études) • L'accompagnement de l'ABN et de la BM dans le processus de validation des TDR de l'Etude Institutionnelle en collaboration avec le Mali pour sa mise en œuvre rapide • L'adoption attendue de la Feuille de Route indicative de toutes les étapes jusqu'à la réalisation du barrage, après la Vidéo Conférence du 8 juillet 2014 ayant connu la participation de l'ABN, du Mali, de la BM et de la Guinée • L'intégration acceptée par les parties prenantes des conclusions issues des études conduites en partenariat avec GWI • Le lancement imminent de l'étude de faisabilité de la ligne d'interconnexion Fomi-Linsan par le projet CLSG. • Le rapport de l'étude d'interconnexion Guinée-Mali (WAPP) est achevé, dans lequel le Poste de Fomi constitue le nœud central

3.1.2. Présentation du rapport de l'étude sur l'Analyse des connaissances des outils et capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des PAP du barrage de Fomi

Cette communication consistait à présenter aux acteurs de la zone du barrage les principaux éléments d'analyse et les conclusions de l'étude afin de formuler des propositions d'amélioration en vue d'une validation locale du rapport. Elle a été présentée par M. Moustapha DIOP, juriste et chef de mission de l'équipe de consultants, et M. Kader SIDIBE, agronome, selon la trame suivante :

- Présentation de l'étude et des consultants
- Objectifs et méthodologie
- Règles des droits fonciers modernes
- Règles des droits fonciers coutumiers
- Mise en œuvre de la sécurisation foncière (PRI/PDL)
- Principales recommandations
- Feuille de route
- Conclusion générale

Au terme de cette présentation, les participants ont vivement salué les consultants pour la qualité du travail et se sont enfin réjouis de la pertinence des informations partagées.

3.1.3. Présentation des conclusions de la mission préparatoire dans les communes rurales

En rappel, une mission préparatoire a été organisée du 08 au 14 Juillet 2014 par la Coordination nationale des usagers des ressources naturelles du Bassin du Niger (CNU-Guinée) dans les sept (7) communautés rurales concernées par le projet Fomi.

Elle visait à mobiliser les acteurs à la base afin de partager dans la langue du terroir, les conclusions et analyses des travaux des consultants. De façon spécifique, elle a permis de:

- Partager les éléments clés des conclusions et analyses de l'étude et certains détails pratiques de l'atelier avec les populations ;
- Favoriser l'appropriation par les populations du contenu du rapport ;
- Recueillir les observations et points de vue des populations sur les conclusions et analyses de l'étude en vue de la finalisation du rapport d'étude.

Ainsi dans une suite logique de la présentation des conclusions et analyses de l'étude par les consultants, les porte-paroles des populations ainsi que l'Assistant technique de la CNU-Guinée sont intervenus pour présenter les commentaires des communautés recueillis lors de cette mission. Les différents commentaires sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau2 : Résumé des principales contributions des communautés.

Contributions/commentaires et éléments à retenir	Observations
Etape de Kinièro (village à déplacer)	
<ul style="list-style-type: none"> • Les populations se réjouissent de cette restitution de proximité qui a permis d'élargir l'information à plusieurs acteurs • Elles renouvèlent le souhait de ne pas se déplacer si d'autres possibilités sont envisageables pour rester • Les coteaux sont une propriété collective tant qu'il n'y a pas d'investissements durables (puits, plantations et autres) par la personne qui met en valeur la terre. Dès lors qu'elle abandonne la mise en valeur, cette terre retombe dans la propriété temporaire d'un nouvel usager • La terre prêtée ne doit pas faire objet d'investissements durables sans l'autorisation du propriétaire • Les populations approuvent et valident les informations contenues dans le rapport sous réserve de la prise en compte de leurs observations 	<p>Les districts de balan et Bagbè (sites à déplacer) qui n'étaient pas concernés par les enquêtes ont pris part à la rencontre et approuvent à leur tour les informations partagées</p>
Koumana (Village d'accueil)	
<ul style="list-style-type: none"> • Les populations de Koumana expriment leur préoccupation par rapport au potentiel de terres agricoles disponible qui ne leur suffit pas au stade actuel de leur dimension démographique, à plus forte raison quand elles vont recevoir des populations déplacées • La problématique du don de la terre agricole sans tenir compte de la richesse du sous-sol (richesses minières) a été en toile de fond dans les débats et pourrait compromettre la sécurisation foncière des populations déplacées dans le cadre de la réinstallation. En l'absence d'un consensus, cette question a été renvoyée au conseil des sages qui devrait statuer là-dessus dans un bref délai et faire parvenir les conclusions à l'atelier en préparation. • A Koumana, la terre appartient à trois clans en plus du doyen du village, Kaba Noumoudou Keita <ul style="list-style-type: none"> – Clan Maramassia : El Hadj Naromba Kouma Keita – Clan Diarassila : chef Nantenin Moussa Keita – Clan Koromala : Chef Mali Sory Kourouma, • Koumana enregistre également la vente de terres d'habitation. • Les populations adoptent le principe de délimitation des villages et de sécurisation des terres • Elles approuvent et valident les informations contenues dans le rapport sous réserve de la prise en compte de leurs observations et amendements 	<p>Le porte-parole des sages a transmis à l'atelier les conclusions des sages réunis en conseil après la mission en ces termes : « <i>les sages de Koumana soutiennent le projet Fomi et déclarent que les domaines qui seront octroyés dans le cadre de la réinstallation des populations déplacées leur appartiendra intégralement y compris les richesses du sous-sol en cas de découverte</i> ».</p>

Contributions/commentaires et éléments à retenir	Observations
Babila (site d'accueil)	
<ul style="list-style-type: none"> • Les populations ont exprimé également leur préoccupation par rapport à la faiblesse du potentiel en terre agricole dans leur zone • Elles soulignent qu'il y a de la place pour les terres d'habitation. Par contre elles s'inquiètent pour les terres agricoles dans le cadre de l'accueil des populations déplacées • Malgré l'insuffisance de terre agricole entre les villages, elles sont prêtes à accueillir leurs frères, mais avec l'appui de l'Etat pour offrir à tous (populations déplacées et d'accueil) les meilleures possibilités de réinstallation. A ce titre, elles expriment les attentes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – Le désenclavement du village par la construction d'un pont et des routes d'accès à leur village – La délimitation des villages et la sécurisation des droits fonciers – L'aménagement des périmètres irrigués sur les rives du Niger et du Niandan – L'appui aux groupements de pêcheurs – L'amélioration des infrastructures (forages, écoles, centres de santé, espaces de loisir pour les jeunes) – La fourniture d'électricité au village • Parlant des niveaux de gestion du droit coutumier dans leur zone, elles notent ceux-ci : 1 -Soty-Kèmo(Doyen du village) 2-Chef de clan (Kabilaty) 3- le chef de famille(Louty) 4- le Bonkonö 5- Chef de ménage (Dembayaty) ; • Il n'y a aucune terre propriété collective du village, elles sont propriété des clans • Les propriétaires fonciers à ce niveau sont : <ul style="list-style-type: none"> Clan Koromala : <ul style="list-style-type: none"> – Sous clan Frambana : Chef Manta Amara Kourouma – Sous clan Kabala : Chef Frèmèmandjan Kourouma Clan Missaréna : <ul style="list-style-type: none"> – Sous clan Nadoumaninsya : Chef Nankoriadoubani Keita – Sous-Clan Namoribassi : Chef Mandjou Mory Keita – Sous clan Diarassila : Chef Nanfodé Keita (SotyKèmo) • Les terres de coteau sont prêtées, sans faire l'objet d'investissement durable • Babila enregistre également des ventes de terre d'habitation <p>Au nom de la population les participants diront en conclusion : « Nous sommes pour le barrage et nous souhaitons sa réalisation dans un futur très proche. »</p> <p>Les populations de Babila valident les informations dans le rapport sous réserve de la prise en compte des observations</p> 	<p>Babila est une presqu'île qui se trouve enclavée entre les fleuves Niandan et Niger, sans liaison avec les autres zones</p>

Contributions/commentaires et éléments à retenir	Observations
Etape de Baro (village d'accueil)	
<ul style="list-style-type: none"> • Par rapport au niveau d'exécution des règles de droits coutumiers, elles ont souligné l'importance du Bonkônö qui a une place de choix dans les décisions de la terre de la famille. A Baro, la gestion du foncier, comme ailleurs, passe par : 1 -Soty-Kèmo (Doyen du village) 2-Chef de clan (Kabilaty) 3- le chef de famille(Louty) 4- le Bonkonö (les chefs de ménages utérins) 5- Chef de ménage (Dembayaty) • La sécurisation de la terre au regard des conflits qui gagnent du terrain par rapport aux richesses du sous-sol • Nous serons limités dans l'exploitation des terres agricoles, de ce fait, l'Etat doit nous appuyer dans les aménagements, les infrastructures • La terre qui sera octroyée aux populations déplacées leur appartient tant la surface que le sous-sol, cependant, nous sollicitons la compensation de toutes les pertes sur ces terres notamment les arbres • Par rapport aux propriétaires fonciers coutumiers, Baro à apporter des observations et souligné 5 clans en lieu et place de 4 clans initialement évoqués dans le rapport. la nouvelle situation se présente comme suit : <ul style="list-style-type: none"> – Clan Maramasia : chef Damani Condé (Sotikèmo et doyen du village) – Clan Bandiana : chef Saran Fadima Kèmo Condé – Clan Djomakabala : chef Sarankouman Condé – Clan Koulibalia : chef Ansoumane Coulibaly – Clan Diarrabala : Chef El hadj Mouctar Condé • Nous soutenons la réalisation du barrage et exprimons le souhait de voir ce vieux projet se concrétiser • Les populations de Baro valident le rapport sous réserve de la prise en compte des observations qu'elles ont formulées 	

Contributions/commentaires et éléments à retenir	Observations
Etape de Koumban (village d'accueil)	
<ul style="list-style-type: none"> • Nous saluons cette restitution de proximité qui permettra à ceux qui ont participé aux rencontres d'enquête d'apprécier les résultats, et aux autres de s'approprier de la démarche et valider les résultats • Le clan de Doyan dans le rapport a changé de chef, en la personne de Teningbè Laye Condé en lieu et place de Sory Condé • Situation des propriétaires fonciers dans les villages de : <ul style="list-style-type: none"> Maramorya <ul style="list-style-type: none"> – Clan Sandalila : Chef Ibahima Condé (Soty) – Clan Frankabala : Chef Namissa Condé – Clan Faframoudoula : Chef Famoudou Condé – Clan Kantéla : Chef Lanciné Cissé Férédou <ul style="list-style-type: none"> – Soty Kèmo (Doyen du village) – Clan Djaridjana : Chef Lanciné Kaba – Clan Gnalenfodeya : Chef Bangaly Kaba – Clan Diamadissila : Chef Mory Kaba Yarakoura <ul style="list-style-type: none"> – Clan Condela : Chef Tenin Moudou Keita – Clan Traoréla : Chef Fafodé Traoré – Clan Batèla : Chef Sayon Konaté. • Le district de Koumbankoura qui est considéré techniquement comme village non affecté, a exprimé sa préoccupation par rapport aux inondations répétées et à la forte humidité dont il es de tout temps victime, et souhaiterait être compté parmi les villages à déplacer. En effet, le village est installé à quelques microns de la rivière Konkoron qui se jette dans le Ninkin, le plus important des affluents du Niandan dans la zone. A chaque inondation une bonne partie du village est affectée. Ce qui voudrait dire qu'à la réalisation du barrage le risque d'inondation sera plus grand et plus effectif avec le gonflement du Ninkin et conséquemment celui du Konkoron. Les représentants présents à la rencontre diront que « Même si l'eau ne nous atteint pas nous serons affectés par l'humidité qui est encore plus complexe à gérer. Donc compter dès maintenant Koumbankoura parmi les villages affectés est plus rassurant pour nous ». • Koumban enregistre aussi la vente de terres d'habitation et les autres options d'accès à la terre restent les mêmes que pour les autres villages • Les délégués de Maramorya, Folon et Yarakoura ont demandé de leur accorder du temps pour une concertation élargie à leur retour afin de formuler des attentes par rapport à la question de la gestion de la terre chez eux avant de les faire parvenir par les délégués à l'atelier. • Les populations de Koumban valident le rapport sous réserve de la prise en compte des observations et amendement qu'elles ont fomulés. 	<p>Les districts de Maramorya, Yarakoura et Folon (tous des sites à déplacer absents lors des enquêtes) étaient présent à la rencontre et ont validé comme les autres les informations après avoir apporté des observations et amendements</p>

Contributions/commentaires et éléments à retenir	Observations
Etape de Gbérédou Baranama (village à déplacer)	
<ul style="list-style-type: none"> • Le Soty kèmo par la voix de son porte-parole, a exprimé le souhait de ne pas se déplacer si possible. Et si cela n'est pas possible, de les réinstaller sur la portion non noyée de leur territoire. De toutes les façons, ils approuvent la volonté du gouvernement. • S'agissant de la gestion des terres agricoles, les populations de Gbérédou Baranama ont souligné l'absence de plaines et bas-fonds sur leur terroir. Les terres de coteau qui existent sont intégralement réparties par clan : « Déjà à 4km nous n'avons plus de terres, c'est le village de Takoura qui dispose des plus importants potentiels de terres agricoles » • Il n'y a pas de vente de terres d'habitation • La situation des propriétaires fonciers coutumiers est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> – Clan Frankoumadjanla : Chef Soba Moudou Condé (Soty et Doyen du village) – Clan Dankafina : Chef Famaré Condé – Clan Daoudaya : Chef Frankouma Condé – Clan Djinkönö : Chef Kamissa Mamadi Condé – Clan Tanamoudouya : Chef Framoudou Condé – Clan magassoubaya : Chef Nankona Mamadi Magassouba <p>District de Sanana</p> <ul style="list-style-type: none"> – Soty kèmo : El hadj Framoudoudjan Condé – Clan Sounoumoudouya: Chef – Clan Kabadouya : Chef El hadj Nounfodé Condé – Clan Fodekabaya : Chef Daouda Condé – Clan Sereboridou : Chef Mignoumamoudou Condé – Clan Kabagbèya : Chef Saran Balla Condé – Clan Mamadidou : Chef Mamoudou Condé <p>District de Kanimissaya :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Clan Dioubamoudou Condé Chef : Nagnouma Karamo Condé (Soty et Doyen du village) – Clan Saniyèradou : Chef Nassouma Danka Condé – Clan Kantéla : Chef Fatouma Sory Kankté – Clan Missaréna : Kobory Keita <p>Le district de Kanimissaya n'a pas encore enregistré de vente de terres quelconques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des conflits est toujours limitée chez le Soty Kèmo de Gbérédou Baranama • Les populations de Gbérédou soutiennent le principe de la sécurisation des terres et la délimitation des villages • En exprimant leurs attentes, elles souhaitent : <ul style="list-style-type: none"> – La réinstallation du nouveau village à l'image du village d'origine – L'accès aux terres aménagées – La sécurisation et l'aménagement des pâturages • Elles soulignent ceci : « nous avons des préoccupations par rapport à notre installation du côté de Binko où le potentiel de terre est faible, avec des difficultés d'accès aux pâturages. Par conséquent, il faudra prévoir notre réinstallation du côté où des opportunités nous seront offertes • Gbérédou fait siennes les attentes formulées par ses frères de Kandaya dans le rapport • Les populations approuvent et valident le rapport sous réserve de la prise en compte des observations et commentaires qu'elles ont formulés 	<p>Les villages de Sanana et Kanimissaya n'étaient pas présents lors des rencontres d'enquête ; en participant ainsi à la rencontre de la mission, ils ont validé à l'image des autres le rapport sous réserve de la prise en compte des observations amendements apportés.</p> <p>Le porte-parole des sages à l'atelier a informé qu'après la mission, le conseil des sages s'est réuni et a décidé qu'ils sont favorables au déplacement</p>

Contributions/commentaires et éléments à retenir	Observations
Etape de Moribaya (village d'accueil)	
<ul style="list-style-type: none"> • Moribaya enregistre des ventes de terres d'habitation. La terre de coteau appartient à celui qui la met en valeur, elle change de propriété dès lors qu'une autre personne entre en possession. La gestion des conflits est très structurée dans les 33 villages qui forment le bassandö. Ainsi tout conflit né est d'abord porté chez le ou les soty (doyen du village) du ou des village (s) concerné (s) ; en cas de non règlement du conflit à ce niveau, les 33 doyens de villages se réunissent autour d'un de leur choisi comme chef pour la circonstance pour trancher le litige. Il a donc été rappelé qu'aucune gestion de conflits n'a surpassé les chefs coutumiers avec cette organisation. Attentes des populations : « nous sommes prêts à accueillir tous ceux qui veulent s'installer près de nous notamment nos frères du village de Férédou actuellement dans Koumban. Cependant nous sollicitons la sécurisation des terres et la délimitation des terroirs pour éviter les conflits futurs. » 	

3.2. Discussions en plénière.

A la suite des différentes communications et au regard de la dimension et de la pertinence du thème de l'atelier, les participants ont largement échangé en plénière en apportant des compléments/commentaires d'informations pour renforcer la version du rapport mais aussi pour formuler des préoccupations afin de mieux cerner les contours de la gestion de la terre.

L'intervention de M. Peter HOCHET, expert foncier du Laboratoire Citoyennetés à Ouagadougou, a permis de partager sa riche expérience dans l'élaboration des processus de compensation des terres dans le secteur minier en Guinée. En introduction, il a souligné l'absence de cadre juridique national et précisé que les sociétés minières se réfèrent généralement à des manuels de procédures, comme par exemple celui de la société financière internationale (SFI) du groupe de la Banque mondiale. Les principaux points clés de son intervention sont rappelés ici :

- La compensation par l'argent est proposée lorsque le patrimoine foncier est affecté à 20% maximum, et la compensation terre contre terre lorsque le domaine est affecté à plus de 20%
- La recherche de la terre de compensation dans le patrimoine foncier des villages affectés
- Si cela n'est pas possible (village impacté à 100%), négocier la réinstallation avec les villages qui ont des relations de parenté très fortes
- Identifier les statuts fonciers individuels pour une compensation juste afin de donner le même type de droits sur les terres de remplacement (propriétaires et usagers)
- Evaluer la valeur de la terre au niveau local pour calculer les compensations justes et les superficies/ratio
- La concertation (négociation) permet de prendre les décisions, ce n'est pas la société minière qui décide et c'est l'administration qui est devant avec l'appui de la société (besoin de renforcement des services publics pour gérer ces processus)

Quelques observations majeures sont ressorties des échanges, dont entre autres :

- Les insuffisances du cadre juridique national (vide juridique) sur la compensation des terres, il faut donc adapter la législation nationale aux cadres de référence en la matière au niveau régional, notamment ceux de l'ABN (charte de l'eau) et de la CEDEAO (lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques), pour protéger les populations ;
- Le passage de l'Etat fort post indépendance à un Etat affaibli (avec reconnaissance du droit coutumier) crée une situation sensible et un rapport de force entre droit moderne et droit coutumier ;
- La conciliation entre le droit moderne et le droit coutumier sur les enjeux locaux (sécurisation foncière) doit être effective. Le droit coutumier doit être pris en compte, mais il faudra éviter les excès, les blocages, les monopoles : il faut une ouverture pour le vivre ensemble dans le cadre du déplacement et de la réinstallation ;
- En favorisant des arrangements locaux pour identifier les droits de chacun (propriétaire foncier et exploitant usager), l'Etat pourrait disposer des outils pour faciliter l'application des textes, notamment pour la sécurisation des droits ;
- Le propriétaire foncier va vouloir être compensé (nouvelle terre), en même temps que l'utilisateur voudra aussi être compensé (droit d'usage sur la nouvelle terre) ;
- Affiner la réflexion sur les terres aménagées et non aménagées qui seront données en compensation (clé de répartition, différents scénarii, propriétaires prioritaires sur les terres aménagées...) ;
- La complexité de la compensation des terres collectives (avec les mécanismes de gestion associés et la diversité entre les CR) devra être analysée en détail pour comprendre les enjeux à la base ;
- Ce sont les concertations et les accords locaux qui sécurisent la terre, ce ne sont pas les papiers (qui ne sont qu'une preuve des accords) ;
- La compensation terre contre terre est un principe de base qui n'est pas absolu, elle est donc négociable avec les PAP en fonction des besoins des ménages et familles ;
- Les pâturages devront être aménagés et sécurisés ;
- L'adoption d'une solide stratégie de partage d'informations autour du projet Fomi est nécessaire pour une plus grande visibilité ;
- Les populations veulent connaître la limite du futur réservoir ;
- Les résultats de cette étude sur la sécurisation foncière devront être pris en compte dans les démarches d'actualisation des études du projet à venir (ABN/BM) ;

3.3. Travaux de groupes

Après les discussions en plénière et partant de quelques préoccupations ressorties des échanges, trois groupes de travail se sont penchés sur les questions ci-dessous retenues par les participants en vue de l'approfondissement du débat.

- 1) Le rapport d'étude propose des outils de sécurisation foncière sur les terres agricoles de compensation pour les propriétaires et les non propriétaires (titre de propriété, bail emphytéotique, concession). En même temps, les discussions lors du premier jour ont fait ressortir le besoin de concilier droit moderne et droit coutumier en matière de sécurisation foncière.

- Si l'Etat donne des papiers aux ménages propriétaires déplacés, quels droits en lien avec la terre doivent être sécurisés (par ex. ne pas être déguerpis, l'héritage, la propriété individuelle ou collective, l'accès aux terres aménagées, la délimitation des terres, etc.) ? Que se passera-t-il pour les non propriétaires (par ex. convention à établir avec les propriétaires pour garder les relations coutumières) ?
- 2) Les discussions lors de l'atelier font ressortir la question de propriété du sol et du sous-sol dans le cadre de la compensation, par rapport aux terres agricoles (sol) et aux ressources potentielles en minerais (sous-sol).
- A partir des différentes situations que vous connaissez dans les CR et villages d'accueil, que se passera-t-il si vous trouvez une matière précieuse (par ex. l'or) demain dans le sous-sol ? Répertorier les différents cas de figure et points de vue en donnant des éléments de justification sous forme d'exemples.
- 3) Dans le cadre du projet Fomi et de la réflexion en cours sur les terres agricoles
- En résumé, que souhaiteriez-vous en termes de sécurisation foncière et de compensation ? Qu'est-ce que vous ne souhaitez pas ?

Les présentations des conclusions des travaux de groupes (voir annexe 6.6) ont été suivies de discussions en plénière qui ont permis de faire ressortir quelques points rappelés dans le tableau ci-après :



Tableau 3 : Synthèse des résultats des travaux de groupe.

Questions	Propositions/Points clés
<ul style="list-style-type: none"> • Si l'Etat donne des papiers aux ménages propriétaires déplacés, quels droits en lien avec la terre doivent être sécurisés (par ex. ne pas être déguerpis, l'héritage, la propriété individuelle ou collective, l'accès aux terres aménagées, la délimitation des terres, etc.) ? Que se passera-t-il pour les non propriétaires (par ex. convention à établir avec les propriétaires pour garder les relations coutumières) ? 	<p>Toute personne déplacée doit avoir des droits sécurisés sur la terre. Il faut que chacun soit sécurisé sur une terre pour éviter les conflits.</p> <p>Pour les propriétaires fonciers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire un titre foncier pour le site du village (terre d'habitation) et pour les terres agricoles • Considérer la propriété individuelle ou collective dans les différents cas de figures pour les terres d'habitation et pour les terres agricoles <p>Pour Les non propriétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut aussi garantir leurs droits • Pour les terres agricoles il faut envisager un bail emphytéotique • Il faut que les populations se prêtent aux changements liés à leurs déplacements • Il faudrait une vraie préparation psychologique des communautés car les alliances risquent de se défaire puisqu'on tendra vers une autonomie des usagers non-propriétaires.
<ul style="list-style-type: none"> • A partir des différentes situations que vous connaissez dans les CR et villages d'accueil, que se passera-t-il si vous trouvez une matière précieuse (par ex. l'or) demain dans le sous-sol ? Répertorier les différents cas de figure et points de vue en donnant des éléments de justification sous forme d'exemples. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'octroi des terres est définitif et comprend le sol et le sous-sol. Un village d'accueil ne peut revendiquer l'or qui serait éventuellement découvert sur le sol octroyé. • Dans tous les cas, l'expérience a prouvé que l'exploitation de l'or ne peut être faite par une seule personne. Elle implique tout le monde, aussi bien les autochtones que les étrangers. Il y a d'ailleurs une organisation interne pour la gestion de l'or (les Tomboloma). • La cession de la terre est inaliénable et irrévocable. • Les ressources du sous sol appartiennent à l'Etat cependant les bénéfices doivent être repartis entre l'Etat et les collectivités (mise en place de PDL) dans le cadre d'une exploitation industrielle ou semi-industrielle

- **En résumé, que souhaiteriez-vous en termes de sécurisation foncière et de compensation ? Qu'est-ce que vous ne souhaitez pas ?**

Ce que nous souhaiterions

- Acquisition de terre
- Garantir la propriété par un acte de cession définitive avec délimitation (titre foncier)
- Pour la compensation des biens il faut une juste et préalable indemnité conformément aux codes domaniaux et fonciers guinéens
- Le respect des engagements de toutes les parties prenantes surtout de la part de l'Etat
- Toutes les solutions proposées par le rapport sont satisfaisantes. Mais, les populations souhaitent la matérialisation de toutes ses promesses.
- Assurer l'emploi des jeunes ; l'éducation et la santé des enfants (souhait vivement émis par les femmes)
- Accélérer le processus de la construction du barrage
- Le recrutement des fils du terroir
- Prendre des mesures appropriées pour l'élevage, notamment la délimitation des zones de pâture.
- Etablissement de conventions locales pour la résolution des conflits et pour une cohabitation paisible entre les populations.
- Organisation des concertations périodiques entre les populations déplacées et les populations d'accueil.
- Le cas particulier du village Koumban–Koura qui souhaiterait être sur la liste des villages à déplacer pour cause d'inondations périodiques dont les populations sont victimes et qui risquent de s'aggraver avec la construction du barrage.
- Etre informé de tout le processus

Ce que nous ne souhaiterions pas

- Que tous les biens matériels et culturels ne soient pas recensés (terres agricoles, concessions, vergers, les arbres fruitiers sauvages....)
- Le non respect des engagements
- L'absence d'information des populations sur le nouveau plan cadastral

4. CEREMONIE DE CLÔTURE

La cérémonie de clôture a été ponctuée par le discours de Monsieur Almamy Symbaly Camara, Directeur de Cabinet du Gouvernorat de Kankan, représentant Monsieur le Gouverneur de la Région.

Après avoir suivi avec attention la lecture du communiqué final, M. Camara a tout d'abord remercié et félicité les participants pour leur engagement : il a ainsi souligné la pertinence des conclusions et recommandations qui vont apporter de nouvelles approches et solutions au défi de la sécurisation des droits des populations sur les terres de compensation. Il s'est ensuite réjoui de la forte implication des populations affectées dans la démarche de concertation.

En soulignant l'importance des enjeux autour de la sécurisation foncière et l'engagement de l'autorité régionale à appuyer la démarche, il a interpellé l'ensemble des acteurs et partenaires à accompagner la mise en œuvre des conclusions et recommandations du présent atelier.

Tout en se félicitant du soutien inlassable du programme de la Global Water Initiative, il a lancé un appel au projet et aux autres partenaires pour soutenir les initiatives de la Direction générale du projet Fomi et plus largement du Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique, à savoir les nombreux projets d'infrastructures hydrauliques à venir, afin de toujours mieux prendre en compte les réalités sociales locales et les enjeux sensibles autour de la gestion de l'eau et de la terre.

En souhaitant ainsi bon retour aux participants dans leurs familles respectives, il a déclaré clos les travaux de l'atelier local de restitution de l'étude sur l'analyse des connaissances, des outils et des capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi (voir annexe 6.4).

5. CONCLUSIONS

Durant deux jours de travaux, les acteurs de la zone du barrage de Fomi (élus locaux, sages, jeunes, femmes, services techniques, autorités, société civile, etc.) se sont réunis à Kankan autour de la thématique de la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage. Les participants ont ainsi validé le rapport d'étude sous réserve de la prise en compte par les consultants des observations et commentaires formulés.

Cette thématique a retenu toute l'attention des participants dont principalement les populations affectées qui ont témoigné la nécessité de l'approfondissement des connaissances et analyses sur la question de la gestion de la terre dans le cadre de l'expropriation, la compensation et la réinstallation sur de nouvelles terres.

Les travaux ont ainsi abouti à des conclusions et recommandations pertinentes (voir communiqué final au début du rapport) qui nécessitent cependant l'accompagnement des acteurs dont l'Etat, l'assemblée nationale et les partenaires pour rendre effectif le principe de la sécurisation des droits des populations affectées. Cet atelier a permis de mesurer l'engagement des populations à soutenir l'Etat dans la réalisation de ce vieux projet de barrage de Fomi, mais à condition de mettre en application un certain nombre de principes basés sur la négociation, l'implication de tous et le respect de leurs droits.

Au regard du contexte de la compensation des terres perdues par expropriation, il apparaît nécessaire de renforcer le partage d'expériences avec le secteur des mines. En outre, la faiblesse du cadre législatif et juridique appelle à une relecture des textes et à l'intégration des dispositions qui figurent dans les cadres de référence au niveau régional, comme ceux de l'ABN (charte de l'eau) et de la CEDEAO (lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques), pour mieux accompagner la transformation sociale des communautés.

Les résultats de cet atelier local de restitution ne constituent qu'un point de départ pour la mise en œuvre du principe de sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations. C'est pourquoi, en vue de la validation nationale de ces travaux et des étapes qui suivront, il est important que l'Etat et ses partenaires réussissent à créer une dynamique de collaboration durable pour favoriser l'opérationnalisation des recommandations formulées mais aussi promouvoir une démarche de réflexion autour des autres projets de barrage en Guinée.

6. ANNEXES

6.1. Agenda de l'atelier

Horaire	Activités	Intervenants
Jour 1 : 17 Juillet 2014		
08h	• Arrivée et enregistrement des participants	CNU-Guinée
08h30	• Cérémonie d'ouverture	Facilitateur CNU-Guinée Fomi GWI Autorités régionales
09h10	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des participants & note d'introduction et de cadrage de l'atelier • Adoption de l'agenda de l'atelier • Recueil des attentes des participants • Désignation du Présidium 	Facilitateur Consultants Participants
10h00	• Présentation de l'état des lieux du projet Fomi (Contexte actuel et perspective) + Discussion	DG Fomi Traducteurs
10h30	Pause Café	
10h45	• Présentation du rapport de l'étude sur l'analyse des connaissances, des outils et des capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi.	Consultants Traducteur
11h55	• Présentation des commentaires des populations lors de la mission préparatoire.	CNU-Guinée.
12h30	• Discussions sur les deux présentations et commentaires des participants.	Participants Traducteurs
14h00	• Constitutions des groupes et orientation sur les travaux de groupe	Participants Traducteurs
14h30	Pause Déjeuner et fin de la journée	
Jour 2 : 18 Juillet 2014		
08h30	• Présentation des TDR des travaux de groupe	
8h45	• Travaux de groupe : formulation des recommandations partant des conclusions du rapport et des discussions+ commentaires des participants.	Participants Traducteurs
10h30	• Présentation des conclusions des travaux de groupe + discussions	Participants Traducteurs
12h00	Pause Café et élaboration du communiqué final	
13h00	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et adoption du communiqué final. • Clôture des travaux 	Rapporteurs Consultants
13h30	Pause Déjeuner et fin de l'atelier	
		Autorités régionales

6.2. Termes de référence (TDR) atelier locale.

Contexte et Justification

Le barrage de Fomi est l'un des trois ouvrages structurants (Fomi en Guinée, Taoussa au Mali et Kandadji au Niger) inscrits dans le Plan d'action de développement durable (PADD) de l'Autorité du Bassin du Bassin du Niger (ABN) dans le cadre de sa vision partagée énoncée depuis 2002. Sa réalisation se présente à la fois comme une priorité nationale et régionale à l'échelle du bassin du Niger puisqu'il devra apporter des bénéfices positifs d'une part à l'environnement (régulation du fleuve Niger), et d'autre part, l'amélioration de la production agricole et halieutique et du potentiel énergétique actuel.

Au niveau national, la construction du barrage de Fomi constitue une priorité pour le gouvernement actuel qui devra répondre à la crise énergétique que traverse le pays mais aussi améliorer la production agricole et halieutique dans un contexte marqué par une forte demande (importation) du riz à l'étranger.

Au delà de ces avantages positifs, il faut souligner que la réalisation du barrage entrainera le déplacement massif de populations d'environ 58 villages soient près de 48 000 personnes dont la principale source de revenus provient de l'agriculture (94% des ménages, EIES 2010). La population d'accueil est estimée à 70 000 personnes soit un total de 120 000 personnes qui sont concernées par le processus de déplacement, réinstallation compensation et développement local qui suivra.

Cependant, les expériences et leçons tirées des barrages de certains pays en Afrique notamment Garafiri (Guinée), Sélingué et Manantali (Mali), Bagré (Burkina Faso),... ont montré que les populations vivent parfois avec des sentiments de frustration suite à:

- la non réalisation des promesses tenues par l'Etat/Projet ;
- la mauvaise compensation des populations
- la faiblesse ou l'absence de mesure durable de développement local des zones affectées par le barrage ;
- la mauvaise gestion des terres agricoles (périmètre irrigué, terre de coteau)
- Etc.

Ce dernier élément est sans doute la question (problématique) centrale de tous les processus de barrage et de ce fait nécessite une attention soutenue au regard des conflits qu'elle génère. Dans le cadre du projet Fomi, la zone inondée du barrage regorge d'importantes superficies de plaine agricole ce qui va sans doute entrainer des pertes énormes de ressources agricoles suite à l'installation de nouveaux villages, des constructions du barrage, la retenue d'eau et les routes. Cette situation implique une meilleure réflexion sur la problématique de la sécurisation foncière des terres agricoles (terres aménagées et terres cédées par les populations d'accueil) afin de pallier à d'éventuels conflits entre d'une part Etat/Projet et les populations et d'autre part entre les populations elles-mêmes.

Dans cette dynamique, la CEDEAO à travers la recommandation 2.3 des lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest souligne notamment : *Minimiser les risques de dégradation des moyens de subsistance inhérents à la mise en œuvre des plans de réinstallation et de développement local.* Aussi, l'ABN dans l'annexe n°1 de sa Charte de l'eau prévoit dans son article 41 : *La réalisation d'ouvrages dans le bassin doit s'inscrire dans la perspective de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. Elle doit constituer une opportunité d'amélioration des conditions de vie des populations au moyen de l'accroissement de leurs moyens d'existence.*

Ces cadres de références au niveau régional constituent donc des outils d'orientation pour mieux accompagner les processus de transformation sociale autour des barrages et singulièrement le processus de Fomi afin de faire des populations affectées de véritables partenaires et bénéficiaires du barrage.

La Global Water Initiative mise en œuvre par le consortium formé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), mobilisée depuis 2009 autour du processus de déplacement, réinstallation, compensation et développement local du barrage Fomi, en collaboration avec la Direction générale du projet Fomi et en s'inscrivant dans la vision de ces cadres de référence ci-dessus, a initié en 2013 l'Étude sur *l'analyse des connaissances, des outils et des capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi*.

Cette étude conduite par le bureau d'étude GUIDE SA, devrait permettre de clarifier un certain nombre de préoccupations autour des aspects suivants : Les droits à compenser, La sécurisation foncière et le statut des terres de compensation.

Les consultants à ce jour ont produit un rapport provisoire qui a été partagé et validé par le comité de suivi des études GWI/Fomi à Conakry en février 2014. Ce produit doit donc faire l'objet d'un échange et partage avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus à travers :

- P Un Atelier local de restitution à Kankan (17 et 18 Juillet 2014)
- P Un atelier national de restitution à Conakry (dates à déterminer ultérieurement)

C'est dans ce contexte que la GWI en collaboration avec la Direction générale du projet Fomi et avec l'appui technique de la CNU-Guinée, organise les 17 et 18 Juillet 2014, l'atelier local de restitution de l'étude ci-haut énoncée à Kankan.

Cet atelier devra donc permettre aux acteurs locaux de la zone de Fomi, dont les populations affectées, de partager les conclusions de l'étude et de formuler des contributions afin de compléter/amender le rapport, en vue d'une validation locale avant de présenter le document au niveau national.

Objectif

L'objectif principal de l'atelier est de partager avec les acteurs locaux de la zone du barrage dont les populations affectées, le rapport de l'étude afin de formuler des commentaires en vue de sa validation locale.

Résultats attendus :

En d'autres termes, l'atelier permettra aux acteurs locaux :

- de s'approprier les conclusions du rapport et par conséquent de formuler des propositions d'amélioration de son contenu.
- de formuler des recommandations et propositions d'actions pour la suite à donner à la validation locale.

Méthodologie.

La restitution de l'étude se déroulera en deux étapes :

Etape préparatoire

Suite aux leçons tirées de la méthodologie de restitution des études antérieures notamment sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité du barrage et la convention entre l'Etat et les populations, une mission d'explication et de partage des principales conclusions de l'étude avec les populations affectées sera conduite dans les (7) communautés rurales de la zone du barrage dans la semaine du 8 au 14 Juillet par la CNU-Guinée en langue du terroir. Ce qui permettra par la suite de recueillir leurs commentaires sur le rapport. Ces éléments seront enfin présentés en plénière lors des sessions de l'atelier.

Cette mission pourra être accompagnée par l'un des consultants ayant réalisé l'étude pour faciliter la compréhension de l'analyse et des conclusions

Tenue de l'atelier de restitution

- Afin de favoriser une meilleure contribution des participants à l'atelier, le rapport (en copie dure) sera envoyé aux participants une semaine à l'avance soit la semaine du 7 juillet 2014.
- Une personne ressource et externe au processus disposant des compétences en développement local et en animation d'équipe multi-acteurs sera mobilisée pour faciliter le déroulement et l'animation des travaux de l'atelier.
- Un traducteur français/malinké sera également mobilisé pour faciliter la compréhension des travaux de l'atelier aux communautés affectées.
- Les travaux de l'atelier se dérouleront sur 2 jours (17 et 18 juillet 2014)
- Les sessions se dérouleront avec des présentations en plénières et des travaux de groupe autour des éléments suivants :
 - Présentation de l'état des lieux du projet Fomi (contexte actuel et dernières évolutions)
 - Présentation de l'analyse et des conclusions de l'étude par les consultants
 - Présentation des commentaires des populations lors de la mission préparatoire
 - Discussions et commentaires des participants en plénière
 - Travaux de groupes : formulation des recommandations et propositions d'actions
 - Elaboration et présentation du communiqué final

Participants à l'atelier

N°	Acteurs	Provenance	Nombre de représentants
1	Délégués des communes de Kinière, Baro, Koumana, Gbérédou Baranama, Koumban, Moribaya et Babila	Commune rurales Kankan et Kouroussa	21 dont 7 femmes
2	DG Fomi	Conakry	2
3	Guinée Ecologie	Conakry	1
4	Consultants	Conakry, Kankan	4
5	Secrétaire général chargé des collectivités	Kouroussa, Kankan	2
6	Direction régionale de la pêche continentale et l'Aquaculture	Kankan	1
7	Direction régionale de l'Elevage	Kankan	1
8	Tribunal de première Instance	Kankan	1
9	Inspection Régionale de l'Environnement	Kankan	1
10	Base régionale de l'Hydraulique	Kankan	1
11	Inspection régionale de l'Agriculture	Kankan	1
12	Bureau technique du génie rural BTGR	Kankan	1
13	Presse publique et privée	Kouroussa, Kankan	3
14	Programme de Développement local en Guinée (PDLG II)	Kankan	1
15	Programme d'Appui aux collectivités villageoises (PACV II)	Kankan	1
16	CNU-Guinée	Kankan, Kouroussa,	4
17	Mairie	Kankan, Kouroussa	2
18	Centre d'information de proximité (CIP/PNUD)	Kankan	1
19	Projet PAGE	Kankan	1
20	PROJEG	Kankan	1
21	Conseil OSC	Kankan	1
22	GWI	Ouagadougou	1
23	CRU-BN	Bamako	1
24	Facilitateur	Conakry	1
25	Traducteur	Kankan	1
	Total		56

6.3. Liste des participants

N°	Prénoms et Nom	Profils/Fonction	Structures	Localité	Contacts /Email
1	Bakary Keita	Représentant	Maire	Babila	628855799
2	Fodé Cissé	Secrétaire technique	PDLG	Kouroussa	622063979 fcissegn@yahoo.fr
3	Mamadou Kandas Kandé	Trésorier	CNU-Guinée	Kankan	622217244
4	Saramoudou Condé	Maire	Commune rurale	Gbérédou Bara	622949336
5	Sory Condé	Représentant	Notabilité	Kinièro	620338214
6	Namory Kourouma	Maire	Commune urbaine	Kouroussa	655266215
7	Fodé Mohamed Keita	Maire	Commune rurale	Koumana	622 92 05 84
8	Mikaba Keita	Représentante des femmes	Commune Rurale	Koumana	622 35 82 47
9	Porêt Keita	Porte parole	Notabilité	Koumana	
10	Siba Toupou	Directeur régional	D R Pêche et Aquaculture	Kankan	622 22 04 16
11	Diaby Mouctar	Ingénieur Electromécanicien	DG projet Fomi	Conakry	664 78 69 24
12	Sidiki Kourouma	Consultant	GUIDE SA	Kankan	622 24 29 81
13	Sékou Condé	Coordinateur	CIP/PNUD	Kankan	622 22 97 79 sipsekou@yahoo.fr
14	M'Mahawa Konaté	Présidente	Organisation féminine	Koumban	622 84 52 01
15	Souleymane Kouyaté	Journaliste	Radio Rurale	Kankan	6220002263
16	Nouradhine. Z .Touré	Président	CRU-BN	Bamako	+223 764 440 702
17	Kabory Condé	Représentant	Conseil des sages	Baro	621 33 16 24
18	Nantenin Sylla	Représentante	Organisation féminine	Kinièro	660 33 16 24
19	Batrou Condé	Représentante	Organisation féminine	Baro	622 12 17 63
20	Ousmane Béréte	ADL	PACV	Kouroussa	622 23 95 72

N°	Prénoms et Nom	Profils/Fonction	Structures	Localité	Contacts /Email
21	Luopou Christelle Maomou	Stagiaire	PAGE/UICN	Kankan	620 17 84 66
22	Francedy Sacko	Membre	CNU-Guinée	Kouroussa	622 40 25 29
23	Dr Aboubacar. S. Condé	Directeur Général	DG Projet Fomi	Conakry	628 74 65 69
24	Jeannot. K. Haba	Juge d'instruction	TPI	Kankan	664 40 62 73
25	Mamoudou Vieux Condé	Eleveur	Gbérédou Baranama	Kanimissaya	628 16 78 38
26	Souleymane Kourouma	Directeur Régional	D R Environnement	Kankan	622 55 59 42
27	Dr Saïdou Dioubaté	Facilitateur	MEE	Conakry	622 59 24 93
28	Hochet Peter	Directeur Scientifique	Labo- Citoyennetés	Ouagadougou	+226 72 05 70 09
29	Sangban Condé	Secrétaire	Comité local Eau	Kinièro	621 12 61 10
30	Mamoudou Kourouma	Trésorier	Commune rurale	Babila	622 26 55 42
31	Koulako Keita	Représentante	Organisation féminine	Gbérédou- Bar	
32	Bintou Condé	Représente	Organisation féminine	Moribaya	
33	Mamadi I Condé	Chef Programme	Radio Rurale	Kouroussa	628 27 05 60
34	Nounkè Condé	Représentant	Conseil des sages	Moribaya	622 90 68 71
35	Moustapha Diop	Consultant	GUIDE. SA	Conakry	628 56 66 75
36	Mory Diabaté	Ing Zootechnicien	DR Elevage	Kankan	622 23 12 38
37	Mohamed Sacko	Etudiant Chercheur	UJNK	Kankan	622 17 85 41
38	M'Bemba Kamano	Ingénieur	Projet Fomi	Conakry	657 12 92 37
39	Batrou Sékou Keita	S/G' CD	Préfecture	Kouroussa	622 40 92 36
40	Alphonse Yombouno	Président	CPOSC	Kankan	628 54 87 65

N°	Prénoms et Nom	Profils/Fonction	Structures	Localité	Contacts /Email
41	Lancei Condé	Maire	Commune rurale	Baro	622 66 29 74
42	Mariame Sangaré	Représentante	Organisation féminine	Babila	628 69 49 49
43	Lamine Condé	Membre	Conseil district	Kandaya/ Koum	666 51 00 29
44	Balla Traoré	Directeur Régional	Hydraulique	Kankan	655 34 73 27
45	Mory Kaba	Maire	Commune rurale	Moribaya	620 18 80 50
46	Mohamed Cissé	Ingénieur /CS AHA	BTGR	Kankan	657 58 05 45
47	Souleimane Keita	Maire	Commune rurale	Kinièro	622 07 39 42
48	Jérôme Koundouno	Coordinateur régional	GWI	Ouagadougou	+226 50364976
49	El hadj Sarbou Keita	Journaliste	AGP/radio nationale	Kankan	622 22 99 66
50	Abdoulaye Kouyé Bah	Coordinateur	PAGE-Guinée/ UICN	Kankan	akouye@yahoo.fr 628 58 46 71
51	Lamine Condé	Conseiller	Commune rurale	Koumban	666510029
52	Julien Kodom	Consultant	GUIDE. SA	Conakry	62 66 56 75
53	Aissatou Sarah Bah	Etudiante	UJNK	Kankan	623 39 5899
54	Yaya Condé	G/GI CD	Préfecture	Kankan	621 15 27 07
55	Kader Sidibé	Consultant	GUIDE. SA	Kankan	622 04 85 38
56	Jean Edouard Sagno	Président	CNU-Guinée	Kankan	sagnojean@gmail.com 622 46 83 11
57	Frantoma Condé	Traducteur	Préfecture	Kouroussa	628 52 92 23
58	Emmanuel Kamano	Pers ressource	CNU-Guinée	Kankan	621 89 40 16
59	Richard Labilé Sagno	Assistant Technique	CNU-Guinée	Kankan	richardsagno@gmail.com
60	Sangban Condé	Président	District	Koumban	628 26 32 66
61	Edouard Sonomou	Journaliste	Guineenews.org	Kankan	622 68 63 62 edousono@gmail.com

N°	Prénoms et Nom	Profils/Fonction	Structures	Localité	Contacts /Email
62	Fodé Bangaly Fofana	Journaliste	Radio Télé Nationale	Kankan	622 94 16 83
63	Amadou Timbo Barry	Correspondant	Nostalgie FM	Kankan	628 60 85 45 amadoutimbo@ yahoo.fr
64	Amadou Keita	Chargé ressource Foncière	DR Agriculture	Kankan	628 97 78 48
65	Mamadi Cissé	Journaliste	Radio Soleil FM	Kankan	622 15 75 26
66	Sory Sanoh	Vice-Maire	Marie	Kankan	622 31 51 39
67	Alain Kolié	Coordinat régional	PROJEG	Kankan	628 64 59 27

6.4. Discours

a) a discours de Monsieur le gouverneur de région a l'ouverture de l'atelier de restitution de l'étude gwi/Fomi sur le foncier (Kankan les 17 et 18 juillet 2014)

Messieurs les représentants de la Direction Générale du Projet Fomi ;

Monsieur le Coordinateur Régional de la Global Water Initiative en Afrique de l'Ouest;

Messieurs les Secrétaires Généraux des Collectivités de Kankan et de Kouroussa ;

Messieurs les Présidents de la Coordination régionale et nationale des usagers(ères) des ressources naturelles du Bassin du Niger;

Messieurs les Maires des Communes urbaines de Kankan et de Kouroussa ;

Monsieur les Responsables des projets et programmes ;

Messieurs les Consultants ;

Messieurs les Maires des communes rurales ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs;

En prenant la parole, je voudrais au nom des braves populations de la cité de Nabaya et en mon nom propre, vous souhaiter la bienvenue et un agréable séjour de travail dans cette ville hospitalière de Kankan.

Je voudrais également remercier et encourager au nom du Gouvernement du **Professeur Alpha CONDE**, le Projet de la Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest, à travers l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), qui s'appliquent depuis 2009 en collaboration avec la direction générale du Projet Fomi, à rechercher des voies et moyens pour soutenir le processus de déplacement, réinstallation, compensation et développement local des futures populations affectées par le barrage de Fomi.

Mesdames et Messieurs,

La réalisation du barrage de Fomi se présente à la fois comme une priorité nationale et régionale à l'échelle du bassin du Niger puisqu'il devra apporter des bénéfices positifs d'une part pour l'environnement (régulation du fleuve Niger), et d'autre part, pour l'amélioration de la production agricole et halieutique et l'augmentation du potentiel énergétique actuel.

Cependant, les expériences et leçons tirées des barrages de certains pays en Afrique de l'Ouest, notamment Garafiri (Guinée), Sélingué et Manantali (Mali), Bagré (Burkina Faso),... ont montré que les populations vivent parfois avec des sentiments de frustration suite à :

- la non réalisation des promesses tenues par l'Etat/Projet ;
- la mauvaise compensation des biens matériels et immatériels ;
- la faiblesse ou l'absence de mesures durables de développement local des zones affectées par le barrage ;
- la mauvaise gestion des terres agricoles (périmètre irrigué, terres de coteau)
- Etc.

De part son caractère coutumier, vital et stratégique, la gestion de la terre, et en particulier les terres agricoles, constitue la principale source potentielle de conflit entre d'une part l'Etat (le Projet) et les populations affectées, et d'autre part, entre les populations elles-mêmes. Le barrage de Fomi qui devra déplacer 58 villages, soit près de 48 000 personnes dont la principale source de revenus provient de l'agriculture, va donc affecter considérablement d'importantes potentialités agricoles. En particulier, la création du réservoir entrainera la perte de terres, pluviales ou irriguées,

ayant les meilleures aptitudes agricoles de la zone. Cette perte de potentialités agricoles, couplée à l'expropriation et à la réinstallation des populations sur de nouvelles terres, demande donc une attention particulière à la question foncière pour préparer au mieux les transformations à venir dans la propriété et la gestion des terres.

Ainsi, la CEDEAO dans la recommandation 2.3 des lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest demande de **Minimiser les risques de dégradation des moyens de subsistance inhérents à la mise en œuvre des plans de réinstallation et de développement local**. A travers la mesure 2.3.2 de cette recommandation, elle insiste sur la nécessité de prendre en compte dans les études le fonctionnement des sociétés locales affectées et leurs modifications prévisibles dues au projet en incluant les aspects traditionnels (pouvoir coutumier, règles d'accès aux ressources naturelles et au foncier, règlement des conflits). Aussi, l'ABN dans l'annexe n°1 de sa Charte de l'eau prévoit dans son article 41 : **La réalisation d'ouvrages dans le bassin doit s'inscrire dans la perspective de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. Elle doit constituer une opportunité d'amélioration des conditions de vie des populations au moyen de l'accroissement de leurs moyens d'existence.**

En s'inscrivant ainsi dans la vision de ces cadres de référence à l'échelle régional pour soutenir le processus de transformation sociale autour du barrage de Fomi, la Direction générale du projet en collaboration avec la GWI, a initié en 2013 l'étude intitulée *Analyse des connaissances, des outils et des capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi*.

Dans une démarche participative et multi acteurs, qui implique fondamentalement les populations, le présent atelier de restitution de cette étude est proposé afin de partager les conclusions et analyses avec toutes les parties impliquées.

Chers participants,

Par la portée de cette thématique de la sécurisation foncière, je mesure donc l'enjeu de la présente rencontre qui devra permettre aux consultants de confronter leurs travaux à vos observations, en vue d'une validation locale du rapport d'étude. Je suis persuadé que par vos réflexions et recommandations constructives, vous contribuerez considérablement dans l'accompagnement des populations affectées pour réussir la transformation sociale à venir sur le terrain.

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouvert les travaux de l'atelier local de restitution de l'étude sur *l'analyse des connaissances, des outils et des capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi*.

Vive la Coopération régionale et Internationale !

Je vous remercie !

b) Discours de Monsieur le gouverneur de région a la clôture de l'atelier de restitution de l'étude GWI/Fomi sur le foncier (Kankan les 17 et 18 juillet 2014)

Messieurs les représentants de la Direction Général du Projet Fomi ;

Monsieur le Coordinateur Régional de la Global Water Initiative en Afrique de l'Ouest Messieurs les Secrétaires Généraux des Collectivités de Kankan et de Kouroussa ;

Messieurs les Présidents de la Coordination régionale et nationale des usagers(ères) des ressources naturelles du Bassin du Niger;

Messieurs les Maires des Communes urbaines de Kankan et de Kouroussa ;

Monsieur les Responsables des projets et programmes ;

Messieurs les Consultants ;
Messieurs les Maires des communes rurales ;
Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs;

Durant deux (2) jours, vous avez approfondi les réflexions sur la thématique de la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi. Les conclusions et recommandations auxquelles vous êtes parvenu vont sans doute contribuer à l'amélioration de la version du rapport proposée par les consultants. Je me réjouis de cette validation locale du rapport et j'invite ainsi les consultants à intégrer fidèlement les observations et amendements apportés sur le document durant ces deux jours.

Je voudrais pour cela, vous féliciter et remercier pour votre engagement à soutenir nos populations locales.

Mesdames et Messieurs,

Le processus de déplacement et réinstallation des populations est complexe et présente des enjeux considérables qui nécessitent le soutien et l'accompagnement de tous, en tant que partenaires, pour réussir les étapes à venir dans le cadre du Projet Fomi et tendre vers une sécurisation foncière effective des terres agricoles au profit des futures populations affectées de la zone, afin de limiter au maximum les éventuels conflits liés à la terre.

Sur ce, je réitère l'engagement et le soutien de l'autorité régionale pour accompagner la mise en œuvre des conclusions et recommandations de vos travaux.

Au nom du gouvernement du **Professeur Alpha Condé**, je voudrais remercier le projet GWI à travers l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) pour leur appui inlassable dans la réflexion autour du processus d'expropriation, de compensation et de réinstallation des populations affectées par le barrage Fomi. Je lance ainsi un appel au projet GWI et aux autres partenaires, pour soutenir les initiatives de la Direction générale du projet Fomi et plus largement du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, à travers les nombreux projets d'infrastructures à venir, afin de toujours mieux prendre en compte les réalités sociales locales et les enjeux sensibles autour de la gestion de l'eau et de la terre.

Je saisis l'occasion pour féliciter et remercier la Coordination nationale des usagers des ressources naturelles du bassin du Niger (CNU-Guinée) qui représente ces populations du bassin dont nous parlons et se bat pour une meilleure application des principes de la GIRE, à travers l'utilisation multiple de l'eau et le partage équitable des bénéfices, garantissant de bonnes conditions de vie.

Permettez-moi enfin de saluer et féliciter l'ensemble des participants, les organisateurs, et les consultants pour les efforts consentis.

En vous souhaitant un bon retour dans vos familles respectives, je déclare clos les travaux de l'atelier local de restitution de sur l'étude sur *l'analyse des connaissances, des outils et des capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi.*

Vive la coopération Régionale et Internationale

Je vous remercie.

c) Intervention du président de l CNU-Guinée

Monsieur le Gouverneur de la Région administrative de Kankan ;

Messieurs les Secrétaires généraux chargés des Collectivités décentralisées de Kankan et de Kouroussa ;

Messieurs les Maires des Communes urbaines et rurales ;

Monsieur le Directeur Général du Projet du barrage Fomi ;

Monsieur le Coordinateur régional de GWI ;

Monsieur le Président de la Coordination régionale des usagers(ères) des ressources naturelles du bassin du Niger à Bamako ;

Messieurs les Directeurs et Inspecteurs régionaux de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Elevage, du BGTR ;

Honorables invités ;

Chers Participants ;

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à Kankan- Nabaya et un agréable séjour de travail.

En effet, après l'approbation des études sur la faisabilité d'un accord écrit entre l'Etat et les populations affectées par la réalisation du barrage Fomi et sur le partage des bénéfices issus de la vente de l'électricité avec les populations affectées, nous voici encore regroupés autour de l'Etude sur l'Analyse des connaissances, des outils et capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi.

Cette études réalisé par une équipe de consultants sur financement du consortium IIED et UICN en rapport avec la Direction générale de Fomi, est la résultante des recommandations de deux ateliers de restitution des voyages d'études organisés par la CNU- Guinée à Sélingué (Rép. du Mali) et à Garafiri en Guinée grâce à l'appui des partenaires cités plus haut et à l'intention des représentants des acteurs de Fomi.

C'est donc ici le lieu au nom de la CNU-Guinée et de tous les acteurs du processus, de remercier vivement l'IIED et l'UICN qui ont inlassablement accompagné notre organisme dans la réalisation de son programme d'activités.

Permettez-moi aussi de saluer la présence du Président de la Coordination

Régionale des usagers(ères) des ressources naturelles du bassin du Niger au Mali, monsieur Nouradine Zakaria Touré ainsi que le Directeur Général du Projet Fomi qui ont été toujours à nos côtés pour faciliter la réalisation de nos activités liées au barrage Fomi.

Mesdames et Messieurs,

Conscients des enjeux liés au déplacement/réinstallation des populations affectées par le barrage de Fomi dont la principale préoccupation est le problème de terres agricoles source le plus souvent de conflits, je reste convaincu que vous ne ménagerez aucun effort pour prendre en charge toutes les préoccupations des PAP.

Enfin, je voudrais pour conclure saluer et féliciter toutes les autorités communales, préfectorales, régionales et nationales des Départements qui ont contribué à la réalisation de la présente étude.

Vive la coopération régionale et internationale

Je vous remercie.

d) Discours coordinateur régional de GWI Afrique de l'Ouest.

Monsieur le Gouverneur de la région administrative de Kankan

Messieurs les représentants de la Direction Générale du Projet Fomi

Messieurs les Secrétaires Généraux des Collectivités de Kankan et de Kouroussa

Messieurs les Maires des Communes urbaines de Kankan et de Kouroussa ;

Messieurs les Maires des communes rurales ;

Messieurs les Présidents de la Coordination régionale et nationale des usagers(ères) des ressources naturelles du Bassin du Niger;

Mesdames et Messieurs,

Chers participants ;

Je voudrais, en cette cérémonie d'ouverture, et au nom du programme de la Global Water Initiative mis en œuvre par le consortium formé par l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'Institut international pour l'environnement et le développement, rappeler quelques éléments de contexte du thème qui nous réunit ici à Kankan, à savoir la sécurisation foncière dans un contexte de compensation juste des terres agricoles qui seront perdues par la mise en eau du futur réservoir de Fomi. Je parlerai d'apprentissage, d'outils et d'acteurs...

Tout d'abord, l'apprentissage

L'expérience d'autres pays en Afrique de l'Ouest montre que l'expropriation, le déplacement et la réinstallation des populations locales constituent une transformation sociale qu'il faut réussir pour éviter que les populations affectées par le projet (PAP), déplacées et hôtées, ne vivent avec des sentiments d'injustice et de frustration sur plusieurs générations. La question foncière se retrouve alors au cœur des enjeux socio-économiques qu'il faut comprendre dès le départ du projet pour réussir la compensation juste telle que demandée par la loi.

Ensuite, les outils

La création du réservoir affectera 120000 personnes d'après les chiffres de 2010, et entrainera la perte de terres traditionnelles, pluviales ou irriguées, ayant les meilleures aptitudes agricoles de la zone. Pour répondre à ce changement et accompagner les communautés locales pour qu'elles retrouvent au moins leurs conditions de vie antérieures, un plan de réinstallation involontaire (PRI) et un plan de développement local (PDL) ont été élaborés et validés aux niveaux national et régional. Il est donc nécessaire d'utiliser les connaissances acquises sur le terrain pour dès à présent penser à la mise en pratique de ces plans, dans un cadre de gouvernance renforcé, en proposant des outils d'application, aussi bien juridiques, législatifs, qu'institutionnels, qui puissent associer coutume et modernité, tout en s'appuyant sur des cadres de référence en la matière pour la Guinée comme ceux de l'ABN et de la CEDEAO.

Et enfin, je terminerai par les acteurs

Car les outils et les solutions auront beau exister, ce sont des femmes et des hommes qui devront les mettre en œuvre à toutes les échelles de responsabilité. Leurs capacités d'action seront alors déterminantes dans l'atteinte des objectifs de partage des bénéfices et de bien-être des communautés locales liés à la terre et aux ressources naturelles associées.

La Global Water Initiative, avec l'appui financier de la Fondation Howard Buffett, soutient le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, à travers la Direction Générale de Fomi, ainsi que la société civile depuis 2010 dans cette démarche de recherche et d'approfondissement des connaissances, des outils et des capacités des parties prenantes pour un accompagnement optimal des populations affectées (cf. les études sur le partage des recettes et le contrat écrit Etat/PAP). C'est bien là l'objectif numéro un de l'étude sur la sécurisation foncière faisant l'objet du présent atelier qui sera, je l'espère, un point de départ...

Je vous remercie.

6.5. TDR travaux de groupe

TDR travaux de groupe – 1h30

«Analyse des connaissances, des outils et des capacités pour la sécurisation foncière des terres agricoles au profit des populations affectées par le barrage de Fomi»

Les participants seront repartis en 3 groupes

3 présidents faciliteront les échanges (maires des CR)

3 experts apporteront des éclaircissements si nécessaire (Diop, Kader et Sidiki)

Un rapporteur sera désigné par groupe (avec machine)

Suite à la présentation de l'étude, aux discussions en plénière et à partir des expériences et connaissances personnelles de chacun, les participants répondront aux questions suivantes :

- 1) Le rapport d'étude propose des outils de sécurisation foncière sur les terres agricoles de compensation pour les propriétaires et les non propriétaires (titre de propriété, bail emphytéotique, concession). En même temps, les discussions lors du premier jour ont fait ressortir le besoin de concilier droit moderne et droit coutumier en matière de sécurisation foncière.
 - **Si l'Etat donne des papiers aux ménages propriétaires déplacés, quels droits en lien avec la terre doivent être sécurisés (par ex. ne pas être déguerpis, l'héritage, la propriété individuelle ou collective, l'accès aux terres aménagées, la délimitation des terres, etc.) ? Que se passera-t-il pour les non propriétaires (par ex. convention à établir avec les propriétaires pour garder les relations coutumières) ?**
- 2) Les discussions lors de l'atelier ont fait ressortir la question de propriété du sol et du sous-sol dans le cadre de la compensation, par rapport aux terres agricoles (sol) et aux ressources potentielles en minerai (sous-sol).
 - **A partir des différentes situations que vous connaissez dans les CR et villages d'accueil, que se passera-t-il si vous trouvez une matière précieuse (par ex. l'or) demain dans le sous-sol ? Répertorier les différents cas de figure et points de vue en donnant des éléments de justification sous forme d'exemples.**
- 3) Dans le cadre du projet Fomi et de la réflexion en cours,
 - **En résumé, que souhaiteriez-vous en termes de sécurisation foncière et de compensation ? Qu'est-ce que vous ne souhaitez pas ?**

6.6. Résultats travaux de groupe

a) Groupe 1

Questions	Propositions de Reponses
<p>Question N°1</p> <p>Si l'Etat donne des papiers aux ménages propriétaires déplacés, quels droits en lien avec la terre doivent être sécurisés (par ex. ne pas être déguerpis, l'héritage, la propriété individuelle ou collective, l'accès aux terres aménagées, la délimitation des terres, etc.) ? Que se passera-t-il pour les non propriétaires (par ex. convention à établir avec les propriétaires pour garder les relations coutumières) ?</p>	<p>-tout ce qui a été dit hier est vrai : il y a les propriétaires il y a aussi les non propriétaires (usagers) :</p> <p>Pour les propriétaires fonciers :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Faire un titre foncier pour le site du village (terre d'habitation) -Le titre foncier pour les terres agricoles -Propriété individuelle pour les terres d'habitation et pour les terres agricoles <p>Les non propriétaires</p> <p>Pour les non propriétaire il faut aussi garantir leurs droits,</p> <p>Terre d'habitation titre fonciers</p> <p>Pour les terres agricoles il aura de bail emphytéotique</p> <p>Tout don aux non propriétaires est total y compris le sol et le sous sol ;</p> <p>Expérience ailleurs : titre fonciers global et à l'intérieur des titres fonciers individuel pour les habitats ;</p> <p>Il faut que les populations se prêtent aux changements liés à leurs déplacements</p>
<p>Question N° 2</p> <p>A partir des différentes situations que vous connaissez dans les CR et villages d'accueil, que se passera-t-il si vous trouvez une matière précieuse (par ex. l'or) demain dans le sous-sol ? Répertorier les différents cas de figure et points de vue en donnant des éléments de justification sous forme d'exemples.</p>	<p>dans le cadre de la réinstallation, tout don est total y compris le sol et le sous sol</p> <p>les ressources du sous sol appartiennent à l'Etat</p> <p>cependant les bénéfices doivent être repartis entre l'Etat et les collectivités (mise en place de PDL)</p>

Questions	Propositions de Reponses
<p>Questions N°3</p> <p>En résumé, que souhaiteriez-vous en termes de sécurisation foncière et de compensation ? Qu'est-ce que vous ne souhaitez pas ?</p>	<p>Ce que nous souhaiterions</p> <p>Acquisition de terre</p> <p>Garantir la propriété par un acte de cession définitive avec délimitation (titre foncier)</p> <p>Pour la compensation des biens il faut une juste et préalable indemnité conformément aux codes domanial et foncier guinéens</p> <p>Etre informé de tout le processus</p> <p>Ce que nous ne voulons</p> <p>Elles n'aiment pas que tous les biens matériels et culturels ne soient pas recensés (terres agricoles, concessions, vergers, les arbres fruitiers sauvages....</p> <p>Le non respect des engagements</p> <p>L'absence d'information des populations sur le nouveau plan cadastral</p>

b) Groupe 2

i 1 a- le propriétaire de la terre est le :

- chef de ménage ;
- l'ensemble des terres des ménages d'un clan constitue la propriété du clan ;
- l'ensemble des terres des clans constitue la propriété de la communauté gérée par le soty kèmo.

1 b- Non propriétaire de la terre :

- Tous les usagers sont des non- propriétaires.

1 c- le droit de l'usage pour maintenir les relations coutumières peut être / exploitant sur contrat.

ii- la cession d'une portion de terre a une communauté concerne le sol et le sous sol et cette cession est inaliénable et irrévocable.

iii- impliquer l'état dans tout le processus de sécurisation foncière et de compensation **ainsi que la société civile** :

Souhait : le respect des conventions par tous les acteurs du processus ;

Non souhait : non respect des engagements par les acteurs impliqués :

c) Groupe 3

Suite à la présentation de l'étude, aux discussions en plénière et à partir des expériences et connaissances personnelles de chacun, les participants répondront aux questions suivantes :

- 4) Le rapport d'étude propose des outils de sécurisation foncière sur les terres agricoles de compensation pour les propriétaires et les non propriétaires (titre de propriété, bail emphytéotique, concession). En même temps, les discussions lors du premier jour ont fait ressortir le besoin de concilier droit moderne et droit coutumier en matière de sécurisation foncière.

■ **Si l'Etat donne des papiers aux ménages propriétaires déplacés, quels droits en lien avec la terre doivent être sécurisés (par ex. ne pas être déguerpis, l'héritage, la propriété individuelle ou collective, l'accès aux terres aménagées, la délimitation des terres, etc.) ? Que se passera-t-il pour les non propriétaires (par ex. convention à établir avec les propriétaires pour garder les relations coutumières) ?**

Toute personne déplacée doit être sécurisée. Il faut que chacun soit sécurisé sur sa terre pour éviter les conflits. Il faudrait aussi le respect des coutumes.

Si les populations se déplacent en groupe, les coutumes risquent d'être abolies ; elles ne seront plus les mêmes. Il faut pouvoir concilier les coutumes et le droit moderne.

Dans tous les cas, les populations estiment que toute personne doit recevoir une terre qu'elle soit propriétaire ou non.

C'est la raison pour laquelle, les participants approuvent les solutions retenues par le rapport :

- Les titres de propriété pour les propriétaires
- Et les conventions de concession ou les baux emphytéotiques pour les usagers non-propriétaires.

Cette solution maintient les statuts qui prévalaient dans les villages d'origine.

En tout état de cause, l'Etat doit être interpellé. Il faudrait une vraie préparation psychologique car les alliances risquent de se défaire puisqu'on tendra vers une autonomie des usagers non-propriétaires.

Les populations retiennent enfin que tout doit se faire dans la négociation pour éviter les conflits.

La compensation des pour les terres d'accueil

■ **A partir des différentes situations que vous connaissez dans les CR et villages d'accueil, que se passera-t-il si vous trouvez une matière précieuse (par ex. l'or) demain dans le sous-sol ? Répertorier les différents cas de figure et points de vue en donnant des éléments de justification sous forme d'exemples.**

L'octroi des terres est définitif et comprend le sol et le sous-sol. Un village d'accueil ne peut revendiquer l'or qui serait éventuellement découvert sur le sol octroyé.

Dans tous les cas, l'expérience a prouvé que l'exploitation de l'or ne peut être faite par une seule personne. Elle implique tout le monde, aussi bien les autochtones que les étrangers. Il y a d'ailleurs une organisation interne pour la gestion de l'or (les Tomboloma).

■ **En résumé, que souhaiteriez-vous en termes de sécurisation foncière et de compensation ? Qu'est-ce que vous ne souhaitez pas ?**

- Le respect des engagements de toutes les parties prenantes surtout de la part de l'Etat
- Toutes les solutions proposées par le rapport sont satisfaisantes. Mais, les populations souhaitent la matérialisation de toutes ses promesses.

- Assurer l'emploi des jeunes ; l'éducation et la santé des enfants (souhait vivement émis par les femmes)
- Accélérer le processus de la construction du barrage
- Le recrutement des fils du terroir
- Prendre des mesures appropriées pour l'élevage, notamment la délimitation des zones de pâture.
- Etablissement de conventions locales pour la résolution des conflits et pour une cohabitation paisible entre les populations.
- Organisation des concertations périodiques entre les populations déplacées et les populations d'accueil.
- Le cas particulier du village Koumban –Koura qui souhaiterait être sur la liste des villages à déplacer pour cause d'inondations périodiques dont les populations sont victimes et qui risquent de s'aggraver avec la construction du barrage.